SNJ Syndicat National des Journalistes Section Ouest-France

*23 juin 2021*

# Cotisations retraites complémentaires : la direction se moque du monde

Début 2021, des salariés et leurs représentants ont levé le lièvre : pendant deux ans, 2019 et 2020, l'entreprise a omis de prélever une partie des cotisations de retraite complémentaire. Pendant ces 24 mois, les salariés ont donc touché plus qu'ils n'auraient dû, à hauteur de vingt euros par mois. Vingt euros qui auraient dû finir dans les caisses d'Audiens, l'institution de prévoyance qui gère la retraite complémentaire de l'entreprise.
Lors d'un CSE extraordinaire, début mai, la direction avait reconnu son erreur, et indiqué aux élus qu'elle leur expliquerait comment elle voyait la suite. Jeudi dernier, elle a réaffirmé que les salariés devront se voir prélever ces cotisations et ce, avant le 31 décembre 2021, réaffirme la direction. La note est salée : entre 400 et 700 €, en fonction des niveaux de salaire, selon des simulations présentées au CSE. Pour faire passer la pilule, la direction « propose » des retenues sur salaire moins élevées entre juillet et novembre, et une plus élevée en décembre. Dans un des deux exemples présentés, cela pourrait faire une soixantaine d'euros sur les cinq premiers mois et 300 sur décembre. Au fil des échanges, la direction a fini par lâcher que des salariés ayant des difficultés pourraient demander que l'échéancier du remboursement se fasse sur une durée supérieure à six mois. Tout en refusant de généraliser cette mesure.
Les élus, unanimes, ont dénoncé ces propositions qui reviennent à faire payer aux salariés une erreur commise par l'entreprise. Avant que cette indécente mesure ne s'applique, avec le salaire de fin juillet, la direction pourrait trouver, avec les syndicats de l'entreprise, une solution permettant de payer les cotisations dues sans taper dans le porte-monnaie des salariés.

## ● Office 365 : économies pour l'entreprise, prises de tête pour les salariés ?

Depuis quelques semaines, des services de l'entreprise abandonnent le système informatique qu'on connaissait depuis des années pour passer à Office 365. La rédaction sera concernée par ce changement à partir d'octobre 2021.
En résumé, adieu les stockages de documents sur les « S » (propres aux services) et les « U » (espaces personnels), bonjour le recours au « nuage » de Microsoft. De plus, les postes informatiques des salariés ayant déjà basculé ne disposent plus en propre de la suite bureautique de Microsoft (Word, Excel, Powerpoint). Celle-ci n'est plus accessible qu'en ligne. Changement aussi pour la messagerie Outlook. Le système de double identification (mot de passe et SMS, par exemple) va aussi se généraliser dans le cadre de l'amélioration des mesures de sécurité.
Pourquoi ce nouveau système ? La direction met en avant la fin d'Exchange, le cœur du système de messagerie, que Microsoft a décidé de « débrancher » au profit d'Office 365. L'entreprise n'aurait donc pas le choix. Au passage, notons qu'elle ferait de belles économies sur les coûts de licence et sur la maintenance (installations de lo-

giciels, les mises à jour, et, peut-être, moins de dépannages).
Quelles conséquences pour les salariés ? À ce stade, les retours des équipes ayant déjà adopté Office 365 ne sont guère encourageants. Nouvelles façons de travailler ; prise en main des outils qui n'ont pas tout à fait la même ergonomie que les anciens même s'ils portent même nom ; documents « lost in the migration »… Ces sujets ont été évoqués au CSE où les élus des services informatiques ont aussi émis des réserves.
Les élus du SNJ ont insisté sur les lacunes de la formation : le basculement ne s'accompagne pas d'un plan en bonne et due forme, pouvant permettre aux salariés d'appréhender ce changement qui n'a rien d'anodin, en cette période spéciale de reprise progressive du présentiel. La direction a choisi de désigner des **« ambassadeurs »** au sein des services, chargés d'**« accompagner »** leurs collègues au fil de l'eau, et notamment de leur expliquer la dizaine de documents envoyés par mail avant le changement. Le SNJ a aussi demandé que des dispositions soient prises pour que les salariés puissent continuer à travailler sans connexion. Les responsables du service informatique ont dit que les solutions existent et que les besoins vont être recensés.
Résumons : pour l'entreprise, économies sur les logiciels ; économies sur la formation des utilisateurs. Et, à ce stade, nouvelles prises de tête pour les salariés, à venir pour la rédaction, mais déjà bien réelles pour les collègues de DCM et DLD où des projets sont en cours.

## • Le Finistère en mode « labo » numérique

À la demande du SNJ, la rédaction en chef a donné des informations sur un « plan numérique » à l'œuvre dans le Finistère. Il s'agirait de booster l'audience web et de combler l'écart dans ce domaine avec Le Télégramme (l'ambition est de doubler l'audience !), par la production de contenus de micro-locale et thématiques. Le Finistère serait également un département test, avec le Maine-et-Loire, pour la fonction « push » de l'appli. Faute d'information, des collègues finistériens s'inquiétaient de l'impact de ce projet sur leur charge de travail. La direction a indiqué que cette tâche serait l'affaire d'un poste dédié, correspondant à un équivalent temps plein et confié à une consœur, pour une durée expérimentale d'un an.

## • Soixante journalistes recrutés mais un seul photographe…

Au total, soixante journalistes vont être embauchés en CDI cette année, a indiqué la direction lors de la réunion de la commission rédaction. Et un seul photographe… Dont le recrutement vise à remplacer un départ à la retraite à venir. L'équipe compte quatorze reporters photo/vidéo mais la direction n'entend pas la renforcer. Visiblement le visuel n'est pas une priorité à Ouest-France. Pourtant, avec une équipe de pro de l'image plus étoffée, le journal pourrait éviter de mettre en valeur, pour accompagner ses sujets, des photos fournies par des tiers, clubs de foot, associations, et même des administrations, comme cela est pratiqué, aussi bien dans les pages générales que locales.. Nos grands chefs ont-ils oublié qu'avant d'être lu, le journal était vu ? Quant au site, il paraît qu'il doit accueillir de plus en plus de vidéos.

## • Quelle sécurité à Chantepie ?

Un accident du travail survenu en mai a révélé qu'un ex-salarié de l'entreprise a pu entrer sur le site de Chantepie sans rendez-vous. Les élus de la CSSCT ont appris que la facilité d'accès avait été pointée par un rapport de sûreté de la police, rendu à la direction… en 2016. Ce problème particulier de la sécurité, n'avait pas été pris en compte alors qu'il ne demandait pas d'investissement financier, mais un renforcement des contrôles à la guérite. C'est chose faite, selon la direction qui dit avoir communiqué en direction des salariés du siège : les visiteurs doivent tous être déclarés dans l'intranet.
Les élus du CSE ont prévu de revenir sur ce dossier de sécurité lors du second semestre 2021. La sécurité physique des travailleurs est vraiment le premier degré de protection que leur employeur leur doit (L4121-1).

## • Les cadres sup'au dessus des lois ?

En décembre, deux élues du CSE ont déposé une alerte pour atteinte aux droits et à la santé d'une salariée (L2312-59). Cette dernière a quitté l'entreprise en rupture conventionnelle en avril, mais la direction a quand même accepté que le compte rendu des élues sur la situation de travail mise en cause, fasse l'objet d'un échange avec le président du CSE, lors de la CSSCT du jeudi

10 juin.
Parmi les problèmes soulevés qui n'ont pas obtenu de réponse de la part du président du CSE : le fait que le cadre mis en cause dans l'alerte a été l'interlocuteur des élues pour gérer cette alerte. Un message d'impunité envoyé à tous les cadres ?
Dans le même esprit, le protocole de prise en charge d'une victime d'agissements sexistes ou de harcèlement sexuel a été présenté à la CSSCT. Il ne prévoit rien dans le cas où la personne mise en cause est un responsable des ressources humaines, de la rédaction en chef ou un membre du Codir. Une situation intenable pour la direction, qui devra revoir sa copie. Et peut-être prendre contact avec un cabinet spécialisé qui se chargerait de l'enquête ?

**7,1** C'est en million d'euros, l'investissement net consenti par l'entreprise pour Eidos depuis que cet outil éditorial a été choisi par l'entreprise. Soit 42 % de plus que ce qui avait été prévu. En y ajoutant les coûts de déploiement (salaires des équipes dédiées, frais divers), il faut ajouter 5,3 millions (88 % de plus que le budget prévu).

## • Sécurité informatique : formation nécessaire (aussi)

Le « monsieur sécurité informatique » de Sipa a présenté aux élus du CSE le plan du groupe en ce domaine dont on a pu mesurer l'importance fin 2020, au moment de la cyber attaque. En plus des mesures techniques, la direction insiste sur la nécessaire « sensibilisation » des salariés aux bonnes pratiques, comme adopter des mots de passe plus compliqués que « 1234 » ou sa date de naissance. « Sensibilisation » ? Plutôt une formation digne de ce nom puisque le sujet est crucial.
Le SNJ a souligné et déploré que, plus généralement, la formation aux outils informatiques est fortement négligée par la direction qui propose des solutions « light » (session d'information sur Teams pour ceux qui n'ont rien d'autre à faire, tutoriels en lignes, « ambassadeurs » formés à la hâte et censés « accompagner » leurs collègues…). Des formations sérieuses permettraient de mieux maîtriser les outils, réduiraient les risques en termes de sécurité, réduiraient les besoins d'intervention du service de dépannage.

## • Projet Gaming : six mois de test

Retardé par le Covid, le projet gaming est **« devenu plus concret depuis quelques semaines »,** dixit Édouard Reis Carona, rédacteur en chef délégué en charge du numérique et de l'innovation et Loup Lassinat-Foubert, responsable de la « social room », venus le présenter à la commission. Notamment avec l'arrivée de deux journalistes en CDD. Ils ont rejoint deux journalistes en CDI pour développer cette **« thématique très porteuse »,** jusqu'ici traitée par des collègues passionnés sur leur temps libre. Cette nouvelle « verticale » du site vise à organiser ces contenus et surtout, à séduire les joueuses et joueurs irréguliers. Comment ? **« En étant pédagogique, populaire (mise en avant de jeux grand public, liens avec d'autres thématiques et avec le print, partenariats avec des influenceurs…), incarné et interactif (quiz, tournois, lives, newsletter…). »** Le test doit durer six mois. **« On réévaluera à ce moment-là si on arrive à toucher cette cible, mais pour l'instant on est plutôt encouragés par le résultat »,** a conclu Édouard Reis Carona, sans donner de chiffres. Comme toutes les rubriques, elle est ouverte aux pigistes (contact : loup.lassinatfoubert@ouest-france.fr).

## • Visite médicale et pigistes : pas de suivi, pas de souci

Le SNJ souhaitait connaître le taux de visite médicale des journalistes pigistes, puisque certains s'étonnaient d'avoir été relancés par l'entreprise quand d'autres n'ont même jamais été contactés. Impossible, car il n'y a pas de suivi pour ces salariés. La DRH explique : **« Les visites médicales sont gérées par l'assistante de Christian Lerosier. Elle transmet la liste des pigistes au service médical de Chantepie, qui ne couvre que les pigistes basés en Ille-et-Vilaine. Pour les autres, le service renvoie le listing à la médecine du travail, qui les contacte, mais après, il n'y a pas de suivi. »** La question du SNJ a donc déclenché une enquête auprès des services départementaux. Résultat : il n'y aurait **« pas de retard et si ça peut vous rassurer, je ne suis pas sûre qu'on soit à jour non plus pour les journalistes mensualisés ».** Ouf. La DRH a néanmoins convenu qu'il **« faudrait uniformiser le traitement de ce suivi, quel que soit le mode de rémunération du sala-**

**rié ».** Autre point : pour les journalistes mensualisés, la visite médicale a lieu soit sur le temps de travail (avec maintien du salaire), soit en dehors (et dans ce cas, rémunérée comme telle). Pour les pigistes, comme souvent s'ils ne le demandent pas, rien n'était prévu. Après demande du SNJ, la DRH a acté le fait que les pigistes soient également rémunérés le temps de cet acte médical. Elle le sera **« 104,26 € sur justificatif adressé à Valérie Poirier »,** indique Christian Lerosier. Même chose pour la vaccination, **« si elle est effectuée sur le temps de travail, et là encore sur justificatif adressé à Valérie Poirier, le tarif appliqué sera 62,57 € ».**

## • Pigistes : bientôt l'accès à Swing ?

Depuis des années, il est question de « web first » dans les rédactions. Mais aucune réflexion n'a été menée pour inclure les journalistes pigistes dans cette démarche. De fait, la majorité continue à produire pour des supports papier. Et surtout, les pigistes n'ont pas accès à Swing. Interrogée par le SNJ il y a un an, la REC avait répondu qu'une évolution technique de l'outil éditorial était attendue pour régler cette difficulté, **« sûrement à l'automne ».** Cyberattaque et Covid obligent, cela a été retardé. Une **« première évolution est arrivée fin mai »** : les pigistes peuvent désormais choisir en point de chute le web. Problème : ni les pigistes ni le desk ne savent si cela fonctionne sans que cela ne pose de problème au niveau du bon de commande (qui déclenche le paiement de ces salariés). Ils continuent donc à livrer leurs articles par mail, obligeant les collègues du desk, déjà bien occupés, à copier-coller et éditer leurs papiers dans Swing.
La deuxième évolution concernera justement l'édition, impossible depuis le portail pigistes actuel. Objectif de la REC, qui ne se risque pas à donner de date de mise en service : **« Permettre à tous les pigistes d'avoir accès à Swing. »** En attendant, le SNJ met en garde les pigistes qui ont pu être incités à suggérer des liens ou autres, le risque étant de créer un usage sur lequel il serait difficile de revenir ensuite : puisque c'est du travail supplémentaire, il devra être rémunéré comme tel !

## • Entretiens professionnels des pigistes : ça traîne toujours

Chaque salarié bénéficie tous les deux ans d'un entretien professionnel à l'initiative de l'employeur. C'est la loi. À Ouest-France, elle semble compliquée à mettre en œuvre pour les journalistes pigistes. Il y a un an, il restait onze pigistes à devoir passer leurs entretiens professionnels de… 2018. Et aujourd'hui ? **« Il y en a toujours cinq de 2018 à passer »,** précise la DRH. Sans compter ceux de 2020, qui doivent être réalisés… **« Avant le 19 juin ».** Autant dire que ce n'est pas la priorité. En cause : le manque de suivi par le service RH et de dispositif d'alerte. **« Pour les pigistes, il n'y a pas de salarié hiérarchique identifié »,** précise la DRH, concédant qu'il **« faudrait trouver une alarme ».**
En cette année où les employeurs doivent aussi réaliser les bilans à six ans des entretiens professionnels, Ouest-France s'**« expose à une sanction de** 3000€ par collaborateur**. Ces 3 000 € seront versés sous forme d'abondement sur le Compte personnel de formation (CPF) du salarié »**, écrit La Boîte à outils des RH, éditée par… nos collègues et voisins d'Additi…

## • Swing pour les correspondants locaux

Testé dans la zone de Dinan mi-mars pour dix correspondants, puis pour vingt correspondants du secteur de Lamballe, Swing va être déployé dans les Côtes-d'Armor après l'été. Selon la REC, les SR apprécient de recevoir les papiers valorisés des correspondants en format web, ce qui leur fait gagner du temps. Quant aux valorisés qui n'en sont pas, **« pas de problème »** pour la Rec, **« en deux clics, le valo devient une brève ».**
Pour le correspondant, le plus de Swing : il peut enfin voir la photo qu'il associe à son article…

## • Jauge à 50 % au SR

Dans les SR où les stagiaires été peuvent représenter 50 % de l'effectif en poste et ne sont pas éligibles au télétravail, comment respecter la jauge de 50 % de présentiel cet été sans aboutir à une situation où il n'y aurait que des stagiaires et des CDD en poste sur site ?
Pour la direction c'est simple : les stagiaires été (dont certains n'ont qu'une année d'école) peuvent télétravailler après leur période de formation. Ce qu'on a interdit pour les CDD en contrat court. Allez comprendre. D'autant que la direction avoue : elle n'a pas le matériel pour équiper les stagiaires et il faudra que les titulaires laissent leurs ordinateurs portables à disposition pendant

leurs congés… Est-ce qu'il faudra aussi que les SR rapportent les grands écrans pour que les stagiaires les emportent chez eux pour télétravailler, puis les rapportent à la fin de l'été ?

## • Droits d'accès des CDD et matériels

Très souvent, les CDD n'ont pas leurs droits complets quand ils arrivent dans un département : pas d'accès aux catalogues du département, voire pas de boîte mail. Ce problème est récurrent. La direction le reconnaît, l'explique par un logiciel défaillant, obsolète, impossible à réparer et qui pourrit aussi la vie du service RH rédaction. **« Un nouveau logiciel doit être acheté au niveau du groupe SipaOF, mais tout le monde n'est pas d'accord sur le choix du logiciel »**, indique la direction. Ce qui interroge sur les priorités de l'entreprise en matière de sécurité et de performance des salariés qui doivent bricoler pour pouvoir travailler.

17 C'est en million d'euros, l'investissement prévu pour le « plan industriel » qui prévoit le transfert et la modernisation d'une rotative d'Angers à La Chevrolière, en 2023. La répartition de cet investissement, entre Ouest-France et Le Courrier de l'Ouest n'est pas encore définie, indique la direction.

## • Sipa pompe à finance

Répondant aux interrogations des élus soucieux d'y voir plus clair dans les flux financiers entre Sipa, Intrasipa et OF, la DG a expliqué qu'Intrasipa a deux « grandes activités ». D'une part, cette entreprise qui compte désormais une quarantaine de postes en équivalents temps complet, fournit des prestations aux sociétés du groupe. D'autre part, elle est chargée de gérer la trésorerie de Sipa, holding qui chapeaute le groupe OF, et qui aspire une bonne partie de la trésorerie de ses filiales. En 2020, 27,6 millions sont sortis des caisses d'OF pour aller gonfler celles de Sipa.
L'entreprise Ouest France a aussi prêté des millions à Sipa pour acheter les journaux de Loire, en 2005 et, depuis, Sipa rembourse sa dette, avec des intérêts **« supérieurs à ce que proposent les banques »,** en l'occurrence 1,2 %.
Mais, parallèlement, Sipa, actionnaire d'OF, perçoit chaque année des dividendes prélevés sur les bénéfices d'Ouest-France, générés par le travail des salariés d'Ouest-France (salariés dont l'effectif est rétréci année après année et qui sont privés d'augmentation générale depuis 2012…). Lesquels dividendes sont, évidemment, bien utiles à Sipa pour rembourser sa dette à Ouest-France… Ainsi va la vie.
Pour ceux qui l'ignorent ou l'ont oublié, avant 1990 et le changement de statut de l'entreprise, Ouest-France ne versait de dividendes à aucun actionnaire. Ses bénéfices étaient partagés entre investissements et salariés.

## • Le CSE « zappé » au moins deux fois cette année

Les élus n'ont pu que constater le passage autoritaire et sans consultation préalable à Microsoft 365. Alors que cet outil semble modifier certaines organisations et touche l'ensemble des salariés ! La loi dit pourtant : *« Le CSE est informé et consulté sur l'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail. »*
Deux réorganisations opérées à la DCM (direction commerciale et marketing) dans les départements, puis au siège, auraient aussi dus entrer dans ce cadre, bien que la direction s'en défende. Les élus n'ont pas dit leur dernier mot et alertent sur le fait que le dialogue social ne doit pas devenir virtuel ! Ils invitent les salariés à leur faire remonter tout changement d'organisation ou d'outil qui interviendrait brusquement dans les équipes.
Ce CSE fera l'objet d'une suite puisque l'ordre du jour n'a pas été épuisé jeudi 17 juin. Pour discuter de la grosse vingtaine de points restés en suspens, la direction a lancé aux élus une invitation de… deux heures ! Pour le 29 juin (soient douze jours plus tard) ! Là encore, les salariés jugeront de la « qualité » du dialogue social…

## • Stagiaires d'été : pas de production après la journée d'accueil

200 stagiaires d'été auront une leur journée d'intégration via Teams, le 1er juillet. La formule plaît à la rédaction en chef qui réfléchit à l'avenir à l'organiser par département ou région, **« plutôt que de mettre les stagiaires sur les routes ».** En 2 heures le matin, 1 heure 30 à 2 heures

l'après-midi, ils devront ingurgiter l'histoire du journal, l'éthique, les chartes, seront sensibilisés à la prévention routière, au harcèlement et moral et sexuel. L'après-midi sera consacré à la pratique de la photo, l'info locale et numérique à Ouest-France.
La direction s'engage à proposer aux stagiaires le remboursement des frais pour ceux qui utilisent leur téléphone personnel à leurs risques et périls (que se passera-t-il s'ils le cassent ?). La loi R4321-1 précise : *« L'employeur met à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser ou convenablement adaptés à cet effet en vue de préserver leur santé et leur sécurité. »* **« Des titulaires devront laisser leur ordinateur portable à des stagiaires car il y a une pénurie cette année. »**
À l'issue de cette journée d'accueil, les stagiaires n'ont pas à être mis en production, rappelle la direction.

## • Ouest-France Communication truste la 8e place

Les places sont chères sur les home page locales. La huitième place rédactionnelle est systématiquement attribuée aux articles d'Ouest-France Communication, qui ne sont pas du rédactionnel, mais de la publicité. **« C'est écrit communication et c'est en grisé »,** se justifie la rédaction en chef. Le lecteur fait-il la différence ? Ça se discute. En tout cas, cet espace est non négociable, ni déplaçable, quelle que soit l'actualité par ailleurs.

**Pour contacter vos représentants** : Vincent Cotinat, Cholet ; Sophie Delafontaine, Le Mans ; Jean Delavaud, Nantes ; Danièle Fourey, Argentan (référente « harcèlement sexuel » du CSE) ; Christelle Garreau, Pré-Botté ; Corinne Gillaux, Caen ; Alain Guyot, Pré-Botté ; Charlotte Hervot, journaliste pigiste, Rennes ; Frédéric Hervé, Chantepie ; Gilles Kerdreux, Chantepie ; François Le Diffon, Saint-Brieuc ; Odile Lestrohan, Chantepie ; Serge Poirot, Chantepie ; Vanessa Ripoche, Nantes.

Et :

snj@ouest-france.fr

contact@snj-of.fr